

Règlement intérieur

Règles de vie

Ce règlement s'impose à toute personne intervenant dans l'école et participant à l'éducation des élèves. Il doit être lu attentivement par les parents, les élèves, et être connu également des grands-parents, des «nounous»...

Au cours de l'année scolaire, personne ne pourra prétendre l'ignorer !

L'école est un lieu d'éducation, de formation, et une communauté dans laquelle chacun a des droits et des devoirs.

L'éducation des enfants repose sur le sens des responsabilités.

Le bon fonctionnement de l'école se fait avec les élèves et l'équipe enseignante d'une part, avec l'Association des Parents d'Elèves (APEL) et l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) d'autre part.

Ce règlement est un contrat

Il sera donc VISE et SIGNE par les parents

Dans les classes, un règlement simplifié sera élaboré par les élèves et signé par eux. Il sera présenté à la rentrée et dans l'année si besoin (primaire uniquement)

VIVRE ENSEMBLE

Relations avec les familles :

L'inscription à l'Ecole Jeanne d'Arc relève du libre choix des familles. Il se fait sur la base d'une **confiance réciproque**. Les parents adhèrent donc au projet éducatif et au règlement de l'école.

* Les conflits entre enfants au sein de l'école doivent être réglés d'abord par l'équipe éducative, ce qui exclut l'intervention directe des parents.

* L'équipe éducative est ouverte à tout dialogue quelle que soit la source du conflit, dans la mesure où les deux parties ont la volonté de trouver une solution positive pour le bien de tous.

Il est important de se rappeler que les parents doivent se positionner en tant qu'adulte et prendre le recul nécessaire lors d'une punition, une remarque, un conflit. L'enfant retracera toujours à son avantage, sorti du contexte, une histoire, une sanction...

Règles générales de fonctionnement :

Maternelle

Matin

7h30 à 8h	Garderie payante : 1€50. Entrée par le portail maternelle. Salle de jeux maternelle
8h à 8h15	Garderie gratuite dans la salle de jeux des maternelles
8h20 à 8h30	Entrée par les deux portails et accueil auprès de la maîtresse
8h35	Fermeture du portail
11h30	Ouverture du portail primaire. Les enfants sont récupérés auprès de la maîtresse
11h45	Fermeture des portails

Après-midi :

13h15 à 13h30	Entrée par le portail maternelle et accueil dans la cour.
16h30	Ouverture des portails. Les enfants sont récupérés auprès de la maîtresse
16h30 à 18h15	Garderie payante 1€ les 15mn. Goûter conseillé
18h20	Fermeture de l'école

Le respect de chacun (enfant et adulte) passe par le respect des horaires
La responsabilité de l'école n'est engagée que dans le cadre de l'horaire réglementaire

Entrées et sorties:

Les « bonjour » et « au revoir » sont un vrai plaisir.

Dans la journée, il est possible de venir chercher son enfant sur temps scolaire (médecin, rééducation, goûter, sac, doudou). Vous sonnerez à l'interphone du portail primaire qui est équipé d'un visiophone. Vous déclinez votre identité.

2-1 Pour les maternelles :

* Il est obligatoire d'accompagner et de venir récupérer les enfants auprès de la maîtresse. En cas d'impossibilité, les parents préciseront le nom de la personne qui viendra chercher l'enfant. Celle-ci devra être munie d'une autorisation et d'une carte d'identité.

* Pour ne pas perturber les enfants pendant la récréation, il est demandé aux parents et aux nounous de ne pas être au portail ou le long du grillage avant 11h20 et à 16h20.

* Les vélos, trottinettes, roller, planches à roulettes sont dans les mains. Les déplacements dans les différentes cours se font à pieds.

* A la sortie, les parents attendront dans la cour. Ils veilleront à assurer la surveillance de tous leurs enfants, scolarisés ou non.

Primaire

Matin

De 7h30 à 8h	Garderie payante : 1€50. Entrée par le portail maternelle. Salle de jeux maternelle
De 8h à 8h15	Garderie gratuite sur la cour des primaires. Entrée par le portail primaire. Seuls les enfants accompagnant un enfant de maternelle pourront entrer par le portail maternelle.
De 8h15 à 8h30	Accueil dans les classes
11h30	Ouverture portail primaire. Les enfants sont récupérés sur la cour
11h40	Fermeture des portails

Après-midi :

De 13h15 à 13h30	Ouverture du portail primaire et accueil dans la cour.
16h30	Ouverture du portail. Les enfants sont récupérés sur la cour
De 16h30 à 16h45	Garderie gratuite pour les enfants récupérés avant 16h45
De 16h30 à 17h	Garderie payante 1€ les 15 mn. Goûter conseillé
De 17h à 18h	Etude payante 1€ les 15 mn
18h-18h15	Garderie dans la salle de jeux maternelle 1€ les 15 mn
18h20	Fermeture de l'école

Le respect de chacun (enfant et adulte) passe par le respect des horaires

La responsabilité de l'école n'est engagée que dans le cadre de l'horaire réglementaire.

Lorsque vous venez récupérer votre enfant merci de le signaler à l'adulte qui assure la surveillance.

Entrées et Sorties :

Les « bonjour » et « au revoir » sont un vrai plaisir.

Dans la journée, il est possible de venir chercher son enfant sur temps scolaire (médecin, rééducation, goûter, cartable). Vous sonnerez à l'interphone du portail primaire qui est équipé d'un visiophone. Vous déclinez votre identité. A l'ouverture vous vous présenterez à l'entrée primaire.

Pour les primaires :

A partir des classes primaires, les enfants sont assez grands pour entrer **seuls** dans les classes et dans les couloirs.

Aux heures de sorties, les enfants doivent être récupérés sur la cour primaire, près de la maîtresse. Les enfants de CE2 et CM1, munis d'une autorisation écrite pourront quitter, seuls, l'école.

A la sortie, les parents attendront dans la cour. Ils veilleront à assurer la surveillance de tous leurs enfants, scolarisés, ou non.

Parking et circulation :

LE PARKING « RESERVE AU PERSONNEL » EST RIGOREUSEMENT INTERDIT A TOUTE HEURE.

L'aire devant le portail primaire n'est pas une aire de « dépose » ni de stationnement ou d'attente.

Le stationnement sur le parking d'Hyper U est fortement recommandé.

Retards :

Les portails sont fermés à : 8h30. Tout enfant arrivant en retard devra être accompagné de ses parents, qui se présenteront au secrétariat afin d'en préciser le motif et prendre un billet de retard pour être accueilli par son enseignante. En cas de retards répétés l'enfant pourra être refusé en classe.

Absences :

« Le respect des dates du calendrier scolaire est impératif. Seul le chef d'établissement peut accorder une dérogation exceptionnelle à partir d'une demande écrite et argumentée.

Toute absence prévisible doit impérativement être signalée à l'avance à la maîtresse (motif date heures). En cas d'absence imprévue, avertir, par téléphone, l'école. Au retour l'enfant présentera un billet d'absence.

Les absences injustifiées, régulières seront communiquées à l'Inspecteur d'Académie et aux services sociaux.

L'inscription d'un enfant en maternelle engage la famille à une fréquentation régulière.

Comportement général :

Tenue

* Une tenue vestimentaire **correcte et décente** est exigée de tous les élèves en toute circonstance. Privilégiez le confort aux effets de mode.

* La casquette est recommandée les jours de grosse chaleur.

* **Les vêtements et chaussons de vos enfants doivent être impérativement marqués à leur nom.**

* Pour l'éducation physique, une tenue adaptée est exigée

* Les vêtements perdus seront déposés :

En primaire: dans les toilettes du rez de chaussée et pour les casquettes, gants, bonnets, écharpes... dans le bloc tiroirs blancs (hall d'accueil).

En maternelle: Corbeille entre la classe rouge et la classe violette.

A toutes les vacances scolaires, ceux qui ne sont pas « reconnus » seront donnés à une œuvre sociale.

L'école n'est pas responsable des vêtements perdus.

Hygiène et santé :

* L'éducation à la santé et le respect d'autrui passent par une hygiène corporelle quotidienne.

* **POUX :** chaque année, les poux font leur apparition à l'école...

Dès leur apparition, **les parents doivent** le signaler aux enseignantes et faire le nécessaire pour les éliminer.

* Tout enfant malade doit rester à la maison. Par mesure de sécurité, aucun médicament ne peut être donné à l'école. Sauf Projet d'Accueil Individualisé visé par le médecin traitant ou l'allergologue.

Chaque famille mettra à jour ses coordonnées téléphoniques régulièrement et s'assurera d'avoir une solution pour garder son enfant en cas de maladie : nounou, grands parents, amis...

* Il est interdit de manger du **chewing-gum, et des bonbons**, à l'intérieur de l'école et sur la cour.

Objets :

- * Les parapluies sont interdits. Prévoir un vêtement de pluie.
- * Tout objet dangereux (couteau, briquet, allumettes, etc...) ou jeux dangereux sont interdits.
- * L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de bijoux de valeur et de jouets.
 - * L'élève est totalement responsable des jeux qu'il apporterait de la maison.
- * Les objets trouvés seront déposés au secrétariat. Une boîte "objets trouvés" est à consulter régulièrement.
- * Les téléphones portables, les jeux électroniques sont interdits.

Restaurant scolaire :

Une tenue incorrecte à table, comme le non-respect des personnes, de la nourriture, du matériel donnera lieu à des sanctions (participation au nettoyage, isolement de l'enfant perturbateur voire exclusion temporaire...).

Les allergies alimentaires seront signalées en début d'année et justifiées par un certificat médical.

Les régimes alimentaires particuliers à caractère religieux sont à signaler en début d'année afin de les prendre en compte.

Garderie :

La garderie payante débute tous les jours à 7h30 précises et se termine à 8h précises. Nous vous rappelons qu'aucun enfant ne doit demeurer seul devant le portail de maternelle. Il sera immédiatement mis en garderie et un règlement vous sera réclamé.

De 8h à 8h15, la garderie est gratuite.

Collation :

Avant l'arrivée à l'école, chaque enfant a dû prendre son petit déjeuner. Ceux qui ne l'ont pas fait, ont la possibilité de prendre, à la garderie, avant 8h15, une petite collation, apportée de la maison.

En primaire uniquement :

Si les parents l'estiment nécessaire, l'enfant pourra apporter à l'école :

UNE BOISSON : Eau, jus de fruit, laitage

UN FRUIT : Fruits, fruits secs, compote.

Et le déguster le temps de la récréation du matin. Nous conseillons de jouer sur la variété.

Primaire et maternelle :

Les enfants restant à la garderie ou à l'étude le soir apportent un goûter.

Les anniversaires seront organisés par classe selon les modalités prévues par la maîtresse

Respect des biens :

Un élève qui ne respecte pas le bien d'autrui s'exclut de la communauté à laquelle il appartient. En conséquence, toute dégradation délibérée engage la responsabilité de l'élève et de ses parents.

Les élèves respecteront les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Tout acte de dégradation délibéré sera sanctionné et entraînera réparation ou facturation.

Le vol, le racket sont des actes graves qui seront sanctionnés.

Pour les adultes

* Par mesure d'hygiène et pour la santé de tous :

Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement et dans les cours.

Les chiens ne doivent pas pénétrer dans l'enceinte de l'école, même dans les bras.

Respect d'autrui

* Tout élève de l'école se doit de respecter :

- Tous les adultes

- Tous ses camarades en bannissant insulte, vocabulaire grossier, geste violent ou déplacé

* En cas de non-respect, des sanctions prises en concertation seront appliquées.

* Lorsque des conflits (bagarres...) éclatent à l'intérieur de l'école entre deux ou plusieurs enfants :

- l'enfant (ou les enfants) concerné(s) doit (doivent) en faire part immédiatement à l'enseignant ou au personnel d'encadrement.

- le problème sera réglé par l'équipe éducative. Il peut aussi faire l'objet d'une discussion en classe.

- Si nécessaire, les parents pourront être invités à rencontrer l'équipe et/ou la directrice.

Réservation et paiement en ligne :

Depuis le 20 septembre 2015, la réservation des services périscolaires (garderie et étude du soir / cantine) se fait depuis l'espace EcoleDirecte.

Chaque famille est responsable de son compte personnel qu'elle gère à l'aide d'identifiant et de mot de passe.

Elle est tenue de l'alimenter régulièrement en utilisant sa carte bancaire (paiement sécurisé), ou en se rendant au secrétariat.

Les inscriptions par le biais de votre compte extranet peuvent se faire jusqu'à 8h30 de chaque jour. Pour les parents ne pouvant se connecter à leurs comptes, merci de le signaler au secrétariat au plus tard, la veille avant 17h (cantine uniquement). Tous les enfants non inscrits ou inscrits hors délai se verront appliquer une majoration (soit le coût du repas à 7€).

Lors d'une absence, sortie scolaire... les parents mettront à jour leur réservation.

Tout élève ne respectant pas ce règlement, pourra être puni : Lignes à copier (quantité et phrases adaptées à l'âge), exercices, isolement, puni partiellement de récréation, retenue le mercredi matin ou exclusion temporaire ou définitive.

En aucun cas, ces mesures prises ne pourront être contestées. Si la punition n'est pas faite à la maison, elle pourra être doublée et faite à l'école dans une autre classe ou dans le bureau de la directrice.

L'inscription dans notre établissement catholique n'est pas systématique d'une année sur l'autre : En cas de non-respect du règlement intérieur ou éducatif, stationnement, retards répétés, agressivité, impayés par négligence ou mauvaise foi, la directrice pourra exclure définitivement une famille de l'école.

LA CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

<p>DES ATTITUDES COMMUNES</p>	<p>- A l'école Jeanne d'Arc l'équipe éducative fait de ses conseils, son accompagnement, son non jugement une force. Les familles s'engagent dans la même dynamique à ne pas juger, critiquer les pratiques pédagogiques ... des enseignantes. - C'est au cours d'un entretien que les enseignantes et/ou la directrice vous expliqueront, argumenteront leur choix fait dans le respect des directives ministérielles.</p>
<p>CRÉATION PAR L'ETABLISSEMENT DES CONDITIONS NECESSAIRES A CETTE COLLABORATION</p>	<p>A l'école Jeanne d'Arc les familles sont accueillies par la directrice lors d'un entretien individuel d'environ 45 mn pour une inscription. Un accueil des nouvelles familles est proposé en mai. Les petites sections et leurs parents découvrent l'école et ce nouvel espace de manière personnalisée et adaptée. Les parents qui souhaitent collaborer avec l'école peuvent rejoindre les 2 associations : APEL et OGEC, ou être parents correspondants de classe et assister au conseil d'école pour favoriser le lien : familles-familles et familles-école. La meilleure collaboration est de suivre le travail de son enfant et de répondre favorablement aux sollicitations des maîtresses. Fournitures scolaires apportées le jour de la rentrée et entretenue tout au long de l'année. Signer les circulaires en temps et en heure, rapporter le cahier de liaison Participer à la réunion de classe en septembre S'inscrire au Rendez-vous proposé par la maîtresse...</p>

UNE
CORESPONSABILITE
EDUCATIVE

A l'école Jeanne d'Arc Parents et école collaborent pour Elever l'enfant dans toute sa dimension : scolaire, personnelle et spirituelle. Le discours commun sur des valeurs éducatives, humaines et religieuses partagées permettent à l'élève de se construire, de prendre des responsabilités, des initiatives, faire des choix.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Le projet d'établissement qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, **appellent l'adhésion de chacun**. Ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, la famille appose sa signature sur le présent document en confirmant l'inscription.

Cette signature atteste la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

PROJET EDUCATIF

A L'école Jeanne d'arc voici quelques points forts sur lesquels, avec vous parents, nous engageons notre responsabilité d'éducateurs.

CONFIANCE
Je me fais confiance
On me fait confiance
Je fais confiance aux autres

RESPECT
Initier au RESPECT De soi
Des autres
Du Matériel



VALORISER
Les réussites
Le cheminement
personnel et singulier
RESPECTER la liberté des
consciences



TOLERANCE
Eduquer à la tolérance, à la
complémentarité
Apprendre à Vivre
ensemble pour apprendre
ensemble et donner le
Goût du travail bien fait.



ENTRAIDE
Favoriser l'aide naturelle
et gratuite entre
enfants et adulte.
Apprendre à partager
Ouvrir au monde par des
actions humanitaires
annuelles

VIE CHRETIENNE
Apports évangéliques
Préparation aux fêtes
religieuses sur temps
scolaire par
l'enseignante
Célébration avec la
présence du prêtre à
l'église ou à l'école

**LE COUPON CI-DESSOUS EST A SIGNER ET
A RETOURNER, APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE**

Nous avons pris connaissance des documents remis par le chef d'établissement,
cadres de l'indispensable relation de confiance à construire
entre l'établissement, la famille et l'élève :

- le projet éducatif
- le règlement intérieur
- le texte « Charte éducative de confiance ».

Date :

Les parents

L'élève (en primaire uniquement)